



Du procès-verbal d'une délibération prise par les membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac lors de la séance ordinaire tenue à Saint-Tite, mercredi vingt-septième jour de novembre deux mille dix-neuf, il est extrait ce qui suit :

Résolution numéro 19-11-208

Adoption de la politique familiale de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est devenue «MRC Amie des enfants (MAE)» le 11 mai dernier;

CONSIDÉRANT qu'il y avait obligation de revoir la politique familiale adoptée en 2010 afin de l'adapter aux nouvelles réalités et aux nouveaux modèles de familles d'aujourd'hui;

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu il est résolu d'adopter la politique familiale, telle que présenté, ayant pour mission de fournir aux élus, aux décideurs, aux acteurs du développement de Mékinac, un guide, un cadre de référence sur des sujets et actions susceptibles d'avoir un impact sur la vie des familles et qui vise à :

- Maintenir et développer le réflexe famille dans toutes les prises de décisions municipales et organisationnelle;
- Maintenir, adapter et améliorer la qualité des services municipaux s'adressant aux familles;
- Favoriser les relations avec les familles, ainsi qu'avec la municipalité et ses services;
- Offrir un milieu de vie sécuritaire, où il fait bon vivre pour les familles;
- Encourager les initiatives provenant du milieu et qui sont orientés vers la famille.

- Adopté à l'unanimité –

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À
ST-TITE

Ce 29^{ième} jour de novembre 2019

Nathalie Groleau
Secrétaire-trésorière